

SARL DEVIN IMMOBILIER HONORAIRES D'AGENCE TRANSACTION

HONORAIRES SUR TRANSACTIONS IMMOBILIERES APPLICABLES A COMPTER DU 01 AVRIL 2023 SUR TOUS NOUVEAUX MANDATS DE VENTE.

(sauf accord spécifique entre les parties lors du mandat ou compromis de vente)

HONORAIRES TTC MAXIMUM SUR TOUS MANDATS DE VENTE

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur sauf dispositions contraires prévues au mandat de vente.

10 % TTC jusqu'à 40 000 euros avec un forfait minimum de 3 500 euros TTC.

9% TTC de 40 001 euros à 75 000 euros.

8% TTC de 75 001 euros à 90 000 euros.

7% TTC de 90 001 euros à 110 000 euros.

6% TTC de 110 001 euros à 160 000 euros.

5% TTC de 160 001 euros à 400 000 euros.

4% TTC au-delà de 400 001 euros.

HONORAIRES SUR ESTIMATIONS IMMOBILIÈRES

Forfait 120 € TTC (gratuit en cas de signature d'un mandat de vente).

SARL DEVIN IMMOBILIER HONORAIRES D'AGENCE LOCATION

**HONORAIRES DE LOCATION A USAGE D'HABITATION APPLICABLES A
COMPTER DU 01 AVRIL 2023 SUR TOUS NOUVEAUX MANDATS DE
LOCATION.**

Honoraires d'entremise et de négociation à la charge exclusive du bailleur : **Gratuit**

Honoraires de visite, de constitution de dossier, et de rédaction de bail charge bailleur : **4,5%
TTC du montant du loyer annuel hors charges**

Honoraires de visite, de constitution de dossier, et de rédaction de bail charge locataire : **4,5%
TTC du montant du loyer annuel hors charges**

Cependant conformément à la loi Allur, ces honoraires ne peuvent pas dépasser le plafond fixé à 8 € TTC du m².

Honoraires d'état des lieux charge bailleur : **1,5% TTC du montant du loyer annuel hors charges.**

Honoraires d'état des lieux charge locataire: **1,5% TTC du montant du loyer annuel hors charges.**

Cependant conformément à la loi Allur, ces honoraires ne peuvent pas dépasser le plafond fixé à 3 € TTC du m².